

Accueil Urbanisme

De: ludovic gougeon <gougeon_ludovic@hotmail.com>
Envoyé: vendredi 6 avril 2018 15:46
À: Accueil Urbanisme
Cc: Moglia Caroline
Objet: Révision du PLU / parcelle EO227

E10

Mr Gougeon Ludovic
335 route des Aspres
Les bois de la Mourachonne
06370 MOUANS SARTOUX

Le 06/04/18

Révision du PLU / parcelle EO227

Bonjour,

Suite à un article paru sur le journal Nice Matin, et après des recherches sur internet, quel fut ma surprise de voir le PLU réviser pour l'implantation d'une aire d'accueil des gens du voyage sur le secteur de Clavary.

Je ne suis pas d'accord avec cette révision, car d'un quartier calme vous allez en faire avec cette implantation un quartier à « problèmes ». En effet, en plus de l'ajout récent de logements sociaux dans la zone, l'implantation de l'aire d'accueil ne va pas dans le bon sens.

D'une part la concentration d'une catégorie de population dans les logements sociaux et d'autre part sur l'aire d'accueil va créer des **gros problèmes de voisinages** (et je ne parle pas des petits problèmes de bruit, de dégradation du paysage).

Ensuite, avec cet ajout de population qui viendra s'ajouter à la population des 211 logements, vous allez surcharger une route déjà bien empruntée. Or cette dernière est l'accès principal aux urgences. **Des stationnements sauvages dus à un manque de parking dans l'aire d'accueil et dans le complexe immobilier seront sans aucun doute la source de problèmes de circulation sur cet axe vital des premiers secours.** Car la majorité de couple ont deux véhicules, or Promogim ne doit qu'une place par logement, ce qui engendrera inévitablement du stationnement sauvage.

De plus c'est une mutualisation avec Peymeinade, donc cela sera une **grande aire d'accueil**. Vous vous rendez bien compte qu'une telle implantation dans un quartier si calme, **dévaluera les biens** présents dans cette zone. Biens que l'on vient d'acquérir, il y a un an au prix fort !

D'autre part, les autres municipalités par soucis de tranquillités pour le voisinage ne place en aucun cas ces aires dans une zone résidentiel. Vu l'étendu de Grasse, une autre parcelle moins exposé serait plus convenable.

Je ne comprends pas pourquoi, vous implanter cette aire à la limite d'une autre municipalité sans vous soucier du voisinage qui fait partie d'une autre localité!

Je ne suis pas pour l'implantation d'une zone d'aire d'accueil dans ce quartier qui sera après la construction du complexe de Promogim déjà bien agité et troublé.

Salutations,
Gougeon Ludovic